

DEPARTEMENT DE LA REUNION
VILLE DU PORT



EXTRAIT DU PROCÈS VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mardi 8 février 2022

Nombre de conseillers
en exercice : 39

Quorum : 13

A l'ouverture de la séance

Nombre de présents : 28

Nombre de représentés : 06

Mise en discussion du rapport

Nombre de présents : 28

Nombre de représentés : 06

Nombre de votants : 34

OBJET

Affaire n° 2022-020

**RAPPORT SUR LES ACTIONS
ENTREPRISES A LA SUITE DES
OBSERVATIONS DE LA CHAMBRE
REGIONALE DES COMPTES SUR
LA GESTION DE LA COMMUNE DE
LE PORT**

NOTA : le Maire certifie que :

- la convocation du conseil municipal
a été faite et affichée le 31 janvier
2022.

- le compte rendu de cette
délibération a été affiché à la porte de
la mairie le : 21 FFV 2022

L'AN DEUX MILLE VINGT DEUX, le mardi
huit février, le conseil municipal de Le Port s'est réuni à
l'hôtel de ville, après convocation légale sous la présidence
de M. Olivier Hoarau, Maire.

Secrétaire de séance : Mme Annick Le Toullec 1^{ère}
adjointe.

Étaient présents : M. Olivier Hoarau Maire, Mme Annick
Le Toullec 1^{ère} adjointe, Mme Jasmine Béton 3^{ème} adjointe,
M. Bernard Robert 4^{ème} adjoint, Mme Karine Mounien 5^{ème}
adjointe, M. Wilfrid Cerveaux 6^{ème} adjoint, Mme Mémouna
Patel 7^{ème} adjointe, , Mme Bibi-Fatima Anli 9^{ème} adjointe,
M. Guy Pernic 10^{ème} adjoint, M. Jean-Paul Babef, M. Henry
Hippolyte, M. Jean-Max Nages, Mme Danila Bègue, Mme
Brigitte Laurestant, M. Jean-Claude Adois, Mme Garicia
Latra Abélard, Mme Véronique Bassonville, Mme
Honorine Lavielle, Mme Barbara Saminadin, Mme Paméla
Trécasse, Mme Aurélie Testan, Mme Gilda Bréda, Mme
Annie Mourgaye.

Absents représentés : Mme Catherine Gossard 11^{ème}
adjointe par M. Franck Jacques Antoine, M. Fayzal Ahmed
Vali par Mme Annick Le Toullec 1^{ère} adjointe, M. Alain
Iafar par Mme Brigitte Laurestant, M. Zakaria Ali par M.
Jean-Max Nages, M. Patrice Payet par M. Henry Hippolyte,
M. Didier Amachalla par M. Wilfrid Cerveaux 6^{ème} adjoint.

Arrivée(s) en cours de séance : M. Franck Jacques Antoine
à 17 h 08, M. Armand Mouniata 2^{ème} adjoint à 17 h 09, M.
Mihidoiri Ali 8^{ème} adjoint à 17 h 09, Mme Claudette Clain
Maillot à 17 h 12, Mme Sophie Tsiavia à 17 h 14.

Départ(s) en cours de séance : Néant.

Absents : M. Sergio Erapa, Mme Firose Gador, M. Bertrand
Fruteau, Mme Valérie Auber, Mme Patricia Fimar.

.....
.....

LE MAIRE



Affaire n° 2022-020

**RAPPORT SUR LES ACTIONS ENTREPRISES A LA SUITE DES OBSERVATIONS
DE LA CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES SUR LA GESTION DE LA
COMMUNE DE LE PORT**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la loi n° 82-213 du 02 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le rapport d'observations définitives de la CRC de La Réunion sur la gestion de la commune de Le Port concernant les exercices 2015 et suivants, présenté au conseil municipal le 19 janvier 2021 ;

Vu l'article L. 243-9 du code des juridictions financières disposant que « *dans un délai d'un an à compter de la présentation du rapport d'observations définitives à l'assemblée délibérante, l'ordonnateur de la collectivité territoriale (...) présente, dans un rapport devant cette même assemblée, les actions qu'il a entreprises à la suite des observations de la chambre régionale des comptes* » ;

PREND ACTE

Article 1 : du rapport présentant les actions entreprises à la suite des observations formulées par la Chambre Régionale des Comptes sur la gestion de la commune de Le Port concernant ses exercices 2015 et suivants ;

Article 2 : de la communication de ce rapport à la Chambre Régionale des Comptes de La Réunion, en application de l'article L243-9 du Code des juridictions financières.

**POUR EXTRAIT CONFORME
LE MAIRE**


Olivier HOARAU